

ACCORD DE SOUTENIR LES INITIATIVES DE LA COMMISSION DE LA MER DES CARAÏBES

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XIX RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, 14 février 2014

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XIX RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, 14 février 2014

Accord No.11/14

ACCORD DE SOUTENIR LES INITIATIVES DE LA COMMISSION DE LA MER DES CARAÏBES

Le Conseil des Ministres,

Eu égard à:

La Convention créant l'Association des États de la Caraïbe, notamment l'Article III (i) (b) et (c), l'Article III (ii) (d), (e) et (f) et les Articles V et XV (a) et (f) ;

Conscient :

De la Déclaration du Sommet par les Chefs d'État et de Gouvernement, notamment le Quatrième Sommet tenu dans la ville de Panama, Panama, lors duquel l'Initiative de la Mer des Caraïbes a été proposée en tant que point permanent de l'ordre du jour du Conseil des ministres; et la Déclaration de Pétion Ville convenue lors du cinquième sommet le 26 avril 2013, dans lequel la décision a été prise de continuer à soutenir les efforts de l'AEC dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives régionales pour la protection et la préservation de la Mer des Caraïbes.

Considérant :

L'Accord N° 6/06, qui a créé la Commission de la Mer des Caraïbes aux fins de la mise en œuvre de l'Initiative de la Mer des Caraïbes ;

Conscient aussi de :

La Résolution A/Res/67/205 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Vers le Développement durable de la Mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir » accepté à la 67e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2013.

Reconnaissant et louant :

Les efforts des pays et institutions partenaires de l'AEC qui ont déjà contribué généreusement au travail de la Commission et qui continuent à surveiller son travail et ses progrès en vue d'apporter une aide supplémentaire et d'encourager d'autres parties prenantes à soutenir le travail et les activités de la Commission » ;

Notant avec appréciation :

Les considérations sur les conclusions du Troisième Sommet conjoint CARICOM-SICA, tenu le 19 août 2011 au Salvador et en particulier la décision de la réunion de reconnaître l'importance de la Mer des Caraïbes en tant que ressource importante pour le développement économique, les moyens d'existence et le bien-être futur des deux sous-régions et la décision de continuer de soutenir les efforts de l'AEC pour développer et mettre en œuvre des initiatives régionales pour la protection et préservation de ce patrimoine ;

Apprécient :

Les efforts déployés par le Premier ministre de la Barbade, M. Freundel Stuart Q.C. M.P., au niveau du Groupe de haut niveau sur la Durabilité mondiale, dont il est membre.

Apprécient aussi :

Le rôle clé joué par l'Université des Indes occidentales, en soutenant le travail de la Commission, le rôle déterminant de ses experts en avançant le travail de la Commission et la conclusion du Réseau ACS-UWI pour avancer davantage le travail de la Commission ;

Reconnaissant :

Le leadership du Costa Rica dans son rôle de président de la Commission de la Mer des Caraïbes depuis 2013.

Reconnaissant :

La contribution de la République de Turquie.

Eu égard à :

Le rôle central de la Mer des Caraïbes dans le concept de la région de la Grande Caraïbe, les activités de l'AEC et le besoin de créer des synergies entre le travail de la Commission et celui des autres domaines prioritaires de l'AEC ;

Notant :

Les décisions et recommandations de la 13^e séance de la Commission de la Mer des Caraïbes tenue le 6 novembre 2013;

CONVIENT :

1. **Appuyer** les conclusions et les recommandations de la 13^e Réunion de la Commission de la Mer des Caraïbes, qui comprend: l'accord pour employer un expert pour examiner les questions liées à la désignation de la Mer des Caraïbes comme zone spéciale, et la décision d'organiser un colloque sur la fonction et le rôle de la Commission de la Mer des Caraïbes.
2. **Encourager** les Etats membres, les Membres associés, les observateurs et les pays donateurs à continuer de soutenir les activités en cours de la Commission de la Mer des Caraïbes.
3. **Soutenir** l'élaboration et la conclusion du rapport du Secrétaire Général de l'AEC dans la 69^e Assemblée générale des Nations Unies conformément à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 67^e session concernant l'application de la résolution 67 / 205 intitulé «Vers le développement durable de la Mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures».